

## **Protection des animaux**

Durant l'année 2022, 1079 inspections concernant la surveillance du bien-être des animaux de rente ont été effectuées. Parmi celles-ci, 109 inspections concernaient des porcs. Les contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée dans plus de 70 % des cas.

Concernant les animaux sauvages et les animaux de compagnie, il a été procédé à 232 contrôles des conditions de détention, dont près de 65 % se sont déroulés sans annonce préalable.

Par ailleurs, 252 annonces de suspicions d'infractions à la législation sur la protection des animaux, 248 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 146 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 79 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 21 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Hormis les procédures d'autorisation, il a résulté des différentes activités susmentionnées, l'ouverture de 403 procédures engendrant des mesures pouvant aller du rappel des obligations légales à l'interdiction de détenir des animaux.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, 172 dossiers de demande d'autorisations d'expériences sur animaux (137 nouvelles et 35 renouvellements) ont été examinés. Deux cent cinquante-six demandes complémentaires et 275 demandes relatives au personnel ou à une extension de validité ont également été examinées. Vingt-sept demandes concernant des expériences intercantionales ont en outre été évaluées. En termes de contrôles, les collaborateurs du service et les membres de la commission cantonale pour l'expérimentation animale ont inspecté 28 des 29 animaleries du canton en activité (1 d'entre elles n'a pas hébergé d'animaux en 2022), dont 7 de manière inopinée. Cent neuf visites d'expériences, dont 79 n'étaient pas annoncées, ont été effectuées ce qui, avec les animaux en expérience vus lors des contrôles d'animalerie, représente un total de 231 protocoles expérimentaux vérifiés, pour certains plusieurs fois.

## **Sécurité alimentaire et exercice de la médecine vétérinaire**

Le canton compte 26 établissements d'abattage en activité. La DAVI a effectué dans ces établissements 21 inspections. 3 projets de travaux majeurs de réaménagement/agrandissement ou délocalisation sont en cours.

Dans le domaine de la production primaire animale, 460 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 88 sur les alpages. Les non-conformités ont engendré 223 procédures, dont 71 décisions. Neuf cas ont été dénoncés à l'autorité pénale. Les aquacultures ont fait l'objet de 19 contrôles. Par ailleurs, en apiculture, la campagne dédiée au varroa a été reconduite en 2022. Ainsi, 198 contrôles de ruchers ont été effectués, dont 45 constituaient un contrôle complet de production primaire, 61 des contrôles en zone de séquestre due à la loque, 92 des contrôles sanitaires (dont 35 en lien avec campagne varroa). Dans le secteur apicole, 31 décisions ont été rendues et des rappels d'obligations ont été effectués à 3 reprises.

En matière d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 18 décisions de suspension temporaire de livrer le lait pour 17 producteurs, suite à des résultats d'analyses non conformes. Dans 7 cas, il s'agissait de la présence d'un nombre excessif de cellules dans le lait et dans 11 cas, de la présence de substances inhibitrices.

386 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement valables dans le canton. En 2022, 47 nouvelles autorisations ont été délivrées. Les cabinets vétérinaires ont fait en outre l'objet de 18 inspections de pharmacie portant sur l'utilisation des médicaments vétérinaires.

### **Institut Galli-Valerio**

En 2022 (2021), les analyses suivantes ont été effectuées :

9'824 (10'225) échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance nationale pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 8'508 (8'450) recherches d'anticorps et 1'789 (1'870) recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.

Pour les mesures cantonales de lutte contre la BVD 4'826 (7'236) échantillons ont été analysés quant aux anticorps et 6'916 (8'410) quant aux antigènes par ELISA ou PCR. Dans le cadre des expositions, 40 (10) échantillons ont été analysés quant à la présence d'anticorps et 755 (89) quant à la recherche d'antigènes (ELISA ou PCR). 233 (397) recherches d'anticorps et 219 (445) recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.

Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec l'analyse de 2797 (2'442) échantillons provenant d'abattoirs vaudois, valaisans, genevois, neuchâtelois et jurassiens.

De plus, 242 (244) analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur du bétail bovin importé et 473 (345) sur des bovins participant à des expositions.

1252 (1'185) moutons et 328 (127) chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose.

Au retour de pacage de bovins vaudois en provenance de France, soit entre octobre et décembre, 362 (160) analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine ont été réalisées.

446 (521) dossiers d'analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été générés.

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 148 (164) couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et 22 (47) lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 200 (199) échantillons pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 910 (287) recherches de salmonelles chez les bovins et 137 (163) analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 530 (579) carcasses de porcs, 1'235 (1'613) sangliers, 63 (75) chevaux et 13 (18) ânes.

Pour la première fois depuis 20 ans, un échantillon de sanglier a été testé positif pour *Trichinella* spp. (*Trichinella spiralis*, comptage 40 larves / gramme de musculature). Il s'agissait de viande importée.

94 (120) antibiogrammes ont été réalisés dont 75 (101) suite à des mammites chez les bovins.

### **Santé animale**

Une (2021 : 2) exploitation de poules pondeuses et 3 (3) exploitations bovines ont été touchées par la salmonellose et assainies.

En apiculture, 4 (3) nouveaux cas de loque américaine des abeilles et 2 (2) de loque européenne ont été découverts et traités.

Vingt-deux (10) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été ordonnées.

S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 6 (3) cas d'infection vaudois. En 2022, l'ensemble du troupeau vaudois a été contrôlé quant à la présence de BVD dans les exploitations. Cela représente 681 (724) exploitations laitières, contrôlées par le lait, et 967 (1176) exploitations non laitières, contrôlées par échantillons de sang pris à la ferme pour 617 (707) exploitations et/ou dans un abattoir pour 545 (255) exploitations. Ceci représente 1082 (1160) mandats vétérinaires pour près de 12'163 (26'500) analyses BVD.

Concernant le programme national de surveillance des épizooties, les contrôles de nombreuses maladies ont été réalisés sur des prélèvements faits aux abattoirs. Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ : 23 (17) à l'égard de la brucellose ovine, 14 (10) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 439 (380) échantillons de sang. De plus, 29 (2) exploitations avicoles ont fait l'objet d'une surveillance par un vétérinaire officiel à l'égard des salmonelles et 3 ont été contrôlées en tant qu'exploitations sentinelles pour la grippe aviaire et la maladie de Newcastle.

23 (27) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 16 (18) dossiers pour 200 (397) bovins : France 11 (12) dossiers / 38 (141) animaux, Allemagne 1 (5) dossiers / 50 (228) animaux et Autriche 4 (1) dossiers / 112 (28) animaux,
- 5 (9) dossiers pour 48 (84) ovins provenant de France,
- 1 (0) dossier pour 3 (0) caprins provenant de France,
- 1 (4) dossiers pour des volailles de ponte (18'360 (47'050) individus),
- 5 (6) dossiers concernant des apiculteurs qui ont importé des reines, 6 (0) de Malte, 10 (0) de Suède, 25 (0) de Bulgarie, 20 (36) de Slovénie et 22 (20) du Danemark.

Notons également la légalisation de 134 (101) documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger.

Différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de traitements ou de transport de sous-produits animaux ont également été traités.

Une campagne nationale d'éradication du piétin dans les troupeaux de moutons débutera en 2024. Afin de préparer cette campagne, le canton de Vaud, en coordination avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a lancé un projet pilote. Une dizaine de détenteurs d'ovins participent à ce projet. L'objectif de ce projet est de mettre au point le processus de contrôle, la prise d'échantillons, le suivi de l'assainissement des troupeaux atteints et d'implémenter la méthode d'analyse.

### **Police des chiens**

La Police des chiens a traité 734 dossiers. Les dossiers concernaient notamment 106 nouvelles demandes d'autorisation pour chiens potentiellement dangereux (CPD), 593 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 57 cas de comportements agressifs. A ces dossiers s'ajoute 1 cas de chien errant sur le domaine public.

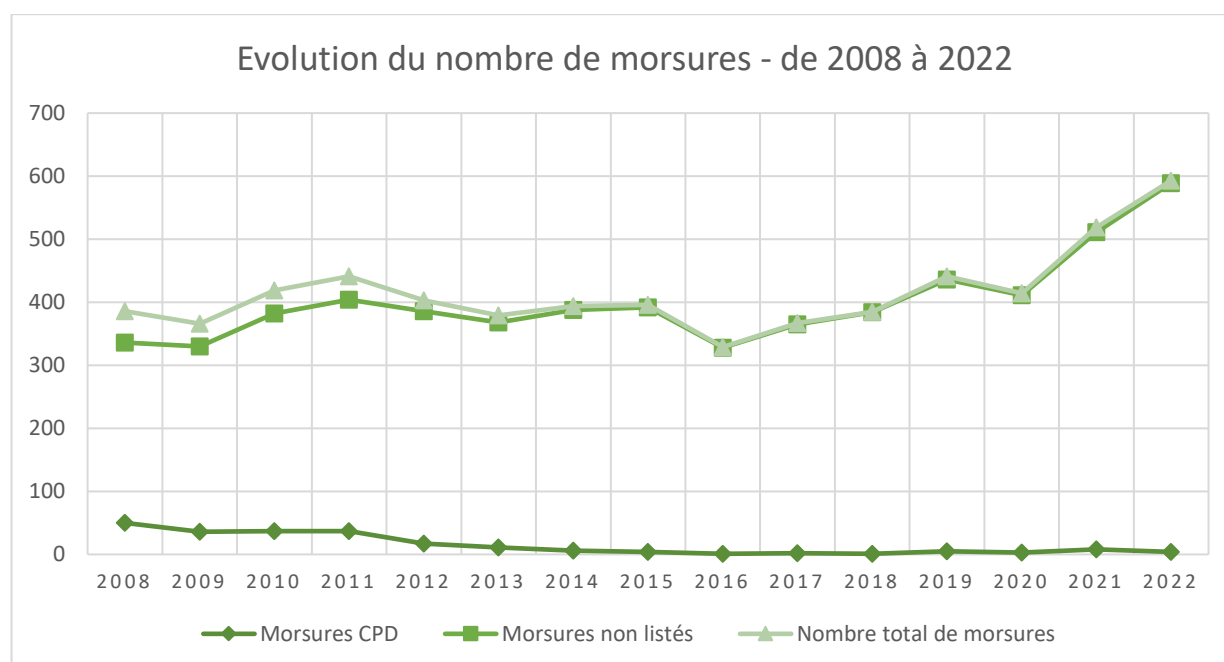
Nous pouvons relever que 2 cas de morsures sur animaux et 2 cas sur humains sont attribués à des CPD. En parallèle, nous avons un total de 589 morsures par des chiens non listés, dont 214 sur humains. Restent 169 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 87 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 178 évaluations comportementales ont été effectués par la vétérinaire comportementaliste. 34 demandes d'autorisation

d'enseigner la cynologie ont été octroyées et 30 demandes de renouvellement d'autorisation. Concernant la LPolC, 2 euthanasies ont été ordonnées en 2022. Enfin, 348 inspections ont été effectuées, soit 163 concernant l'Ordonnance sur la protection des animaux, 127 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 16 contrôles d'élevages, 41 contrôles de pensions et 1 contrôle d'éducateur canin.

### Comparatif du nombre de morsure entre 2021 et 2022

Nombre de morsures	2021	2022	Variation 2021-2022
<b>Morsures par des chiens non listés sur humains</b>	193	214	+ 11 %
<b>Morsures par des chiens non listés sur animaux</b>	166	206	+ 24 %
<b>Morsures par chiens inconnus</b>	152	169	+ 11 %
<b>Morsures totales par chiens non listés</b>	511	589	+ 15 %
<b>Morsures par CPD sur humains</b>	3	2	- 50 %
<b>Morsures par CPD sur animaux</b>	5	2	- 150 %
<b>Morsures totales par CPD</b>	8	4	- 50 %
<b>Total des morsures</b>	519	593	+ 14 %

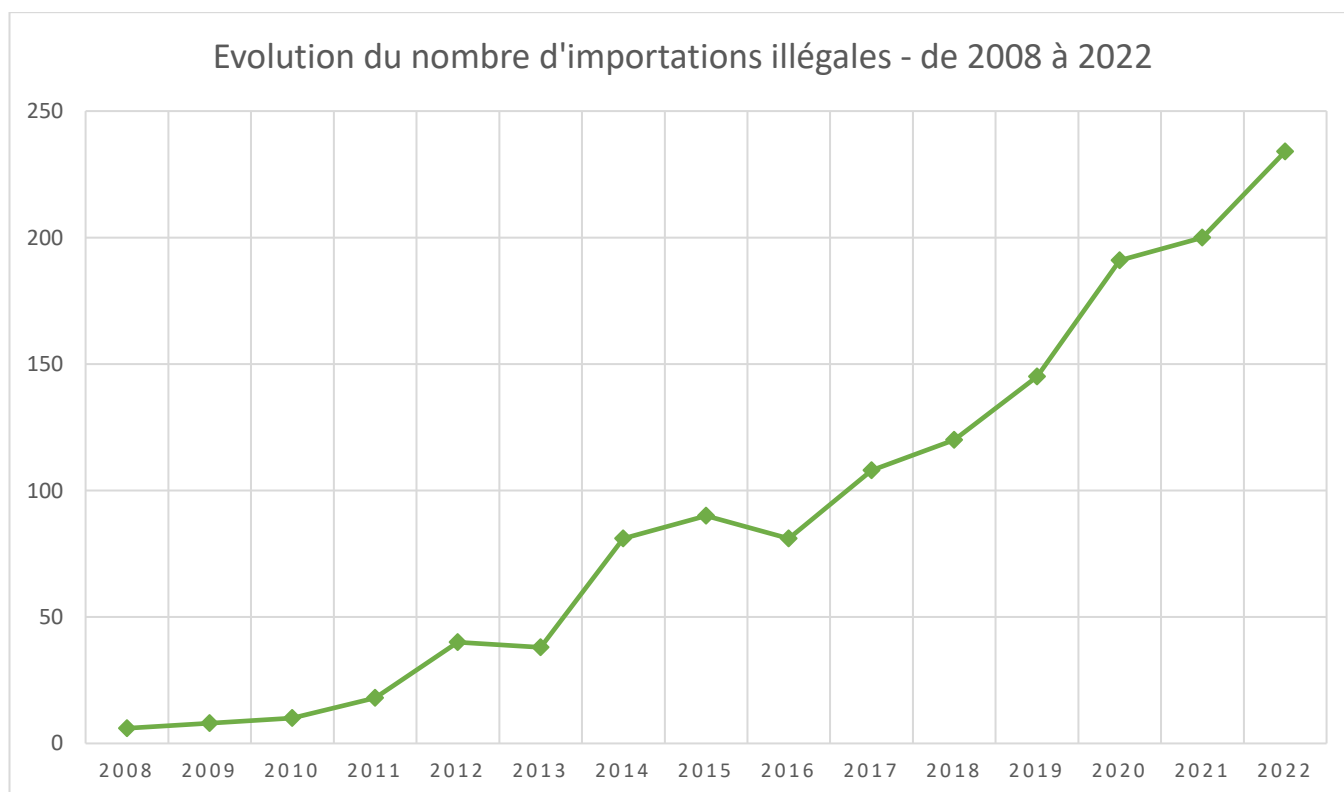


## Santé animale – Importations illégales

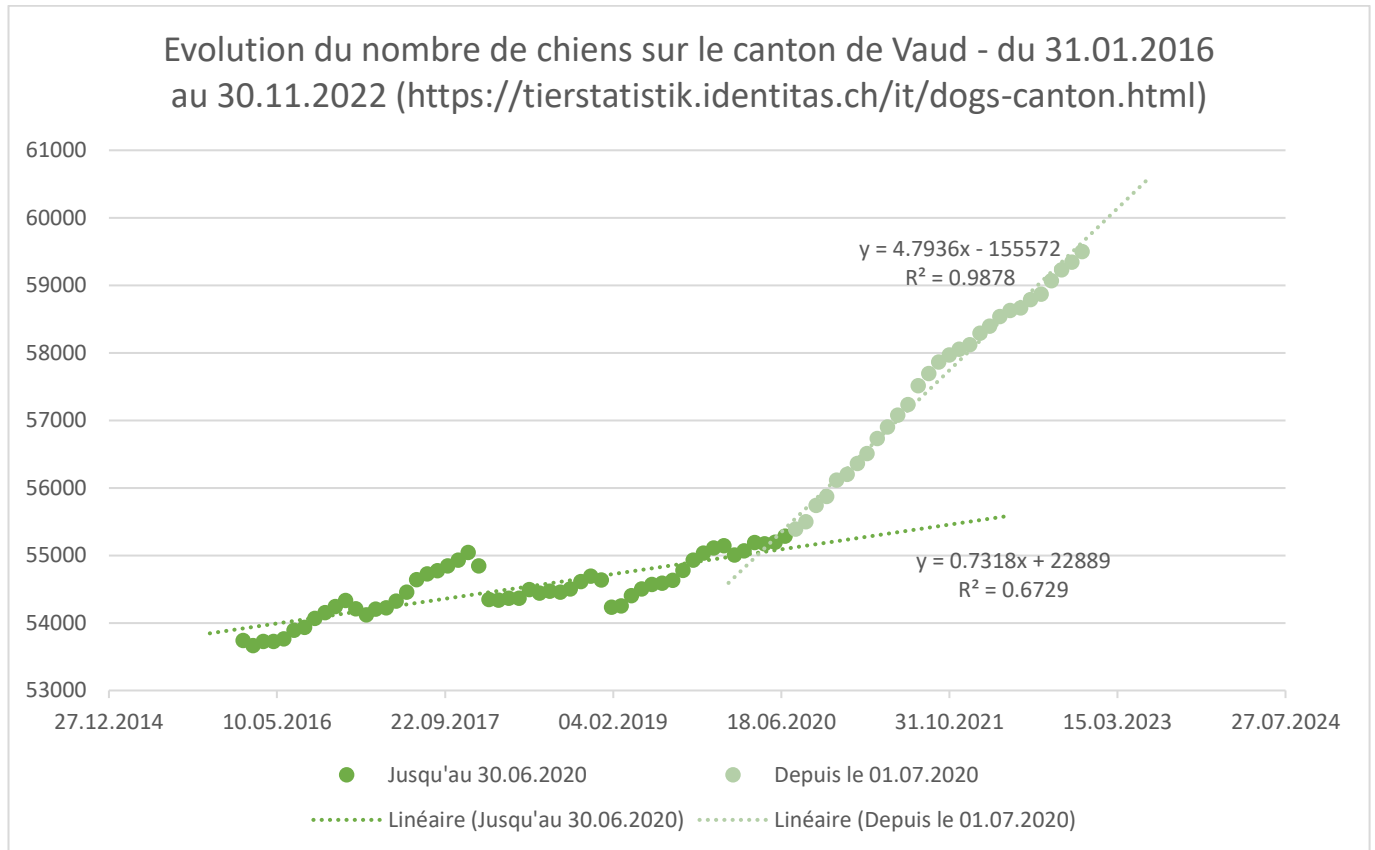
234 (200 en 2021) importations illégales ont été traitées. 168 cas impliquaient des chiens et 66 concernaient des chats. Les importations illégales ont donc augmenté de 17% entre 2021 et 2022.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire, à l'euthanasie de l'animal.

Importations illégales	2021	2022	Variation 2021-2022
<b>Chiens</b>	161	168	+ 5 %
<b>Chats</b>	39	66	+ 69 %
<b>Total des importations illégales</b>	200	234	+ 17 %



## Evolution du nombre de chiens sur le canton de Vaud entre 2016 et 2022



Année	Nombre de chiens	Variations
<b>2022</b>	59 499	+ 2 %
<b>2021</b>	58 124	+ 3 %
<b>2020</b>	56 200	+ 2 %
<b>2019</b>	55 146	+ 1 %
<b>2018</b>	54 639	+ 0.2 %